



Aide au retour concrète

Sri Lanka, Kandy



M. R. est rentré au Sri Lanka avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lui avait accordé une aide financière pour démarrer un projet professionnel. L'OIM était chargée de la coordination du projet sur place.

Avant de quitter la Suisse, M. R. avait émis l'idée de pouvoir démarrer un projet de taxi à Kandy. Toutefois, lorsqu'il a contacté nos collègues de l'OIM Sri Lanka, il a demandé à reprendre son ancienne activité de moniteur

de parapente. En effet, il avait de l'expérience dans le domaine et a alors présenté des certificats d'aptitude. Il a aussi proposé un flyer qui décrivait l'activité proposée et une lettre d'accompagnement pour expliquer son concept.

Son projet s'adressait avant tout aux touristes vivant dans la région montagneuse de Kandy. Il a demandé à l'OIM de soutenir via l'aide à la réintégration, l'achat d'équipement tel qu'une voile de parapente / tandem, deux harnais passagers et de l'équipement de sécurité, pour lesquels il avait au préalable présenté les devis et le certificat d'importation.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, Juillet 2019